

PROCES-VERBAL

de la séance ordinaire du Conseil communal du 18 juin 2015

Lieu : à 19h30, en sa salle

Présidence : M. André BACH

Le Président, M. André BACH, salue les membres du Conseil, M. le Syndic et Mme et MM. les Municipaux, la Secrétaire et la Huissière. Il remercie chacune et chacun d'avoir répondu présents à cette séance.

L'**ordre du jour**, se présente comme suit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire
3. Correspondance et communications
4. Préavis municipal N° 04/2015 concernant la révision du règlement du Conseil Communal
5. Préavis municipal N° 05/2015 concernant le rapport de gestion et les comptes pour l'année 2014
6. Préavis municipal N° 07/2015 concernant l'aménagement d'un local de voirie à Morcles
7. Election du Président -e du Conseil pour l'année 2015/2016
8. Election du premier Vice-Président -e
9. Election du deuxième Vice-Président -e
10. Election de deux Scrutateurs
11. Election de deux Scrutateurs suppléants
12. Communications de la Municipalité
13. Postulat de M. Nicolas Gyger
14. Propositions individuelles
15. Divers
16. Contre-appel

1. Appel

23 présents, 6 excusés

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune demande de modification et il est accepté à l'**unanimité** tel que présenté avec remerciements à son auteur.

3. Correspondance et communications

Le Président, M. André BACH, donne connaissance de 3 lettres :

- de Jean-Claude BERNARD s'excusant pour le CC de ce soir
- de Monique BALET, secrétaire du Conseil communal, qui annonce sa démission de son poste de secrétaire du CC pour la fin de la législature, soit pour le 30 juin 2016.
- de Chantal BALLIF, huissière du Conseil communal, qui annonce sa démission de son poste de huissière du CC pour la fin de la législature, soit pour le 30 juin 2016.

4. Préavis municipal N° 04/2015 : révision du règlement du Conseil communal

M. Yvan PONNAZ, Syndic, informe que les groupes et parti de notre Commune se sont prononcés sur le maintien du statu quo pour les prochaines élections communales. La nécessité de réviser le règlement du Conseil communal a subsisté mais avec des éléments essentiellement techniques et des précisions issus de la révision de la loi sur les communes, utiles, mais sans incidence profonde sur le fonctionnement actuel du Conseil communal.

La Commission chargée de l'examen du préavis a émis une série de remarques auxquelles la Municipalité a adhéré. C'est la raison pour laquelle, vous avez reçu une nouvelle version amendée de ce règlement. Celle-ci devrait permettre d'avoir plus de clarté dans vos débats.

Le Président, M. André BACH, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission.

Mme Pascale HAUSWIRTH lit le rapport de la Commission qui propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 04/2015 sur la révision du règlement du Conseil communal tel que présenté dans sa deuxième version avec ses amendements.

Le Président, M. André BACH, remercie Mme Hauswirth et ouvre la discussion.

- Mme Yvette ANSERMET demande pourquoi il n'y a pas d'article concernant les conseillers qui ne viennent pas aux séances et qui ne s'excusent pas.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond qu'un conseiller ne peut pas être démissionné. Le Bureau du Conseil peut l'avertir et en cas de récidive il peut être frappé d'une amende.

Le Président passe en revue le règlement du Conseil communal.

- Page 11 – Art. 57

Mme Yvette ANSERMET constate que la phrase « il implore la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée » a été supprimée.

La parole n'étant plus demandée, il procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 04/2015

- *vu le préavis municipal N° 04/2015 du 1^{er} mai 2015 concernant la révision du Règlement du Conseil communal*
 - *oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,*
 - *considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*
- le Conseil communal de Lavey-Morcles décide*
- **d'accepter, à l'unanimité, le règlement tel que présenté,**
 - **de charger la Municipalité de transmettre ce règlement à la Cheffe du Département des institutions et de la sécurité pour approbation.**

5. Préavis municipal N° 05/2015 : rapport de gestion et les comptes pour l'année 2014

M. Yvan PONNAZ, Syndic, est heureux de présenter des comptes particulièrement positifs, puisqu'à sa connaissance, il s'agit du meilleur exercice financier jamais réalisé par la Commune.

La Municipalité a choisi de montrer des comptes exacts sans altérer le résultat en ayant recours à diverses provisions et amortissements extraordinaires.

Il y a plusieurs raisons à cela :

La première étant que la Commune ne payant pas d'impôt sur son résultat, cela ne sert à rien.

La deuxième est que si l'on choisit de noircir le résultat à certains moments, cela signifie que l'on s'autorise à l'embellir à d'autres – et quelque part à tromper la lecture des comptes.

La troisième raison est qu'il s'agit des derniers comptes avant les prochaines élections communales et qu'il est plus motivant de se porter candidat quand les caisses sont pleines et que la Commune peut se permettre de réaliser des projets.

Donc, la Commune est dans une excellente santé financière et si on le souhaitait, il y aurait la capacité de rembourser toutes nos dettes avec nos liquidités.

Toutefois il faut garder la tête froide. En effet, des charges lourdes et récurrentes vont venir : les frais d'écolage pour le nouveau Cycle d'Orientation vont sensiblement augmenter, le départ de l'armée va certainement engendrer des frais d'entretien des routes du haut de la Commune très conséquents. De plus de nombreux investissements sont en attente.

Le Président remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic, et passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

M. Pierrick ANSERMET lit le rapport de la Commission de Gestion qui recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal N° 05/2015 concernant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2014, tel que présenté.

Le Président remercie M. Pierrick ANSERMET et ouvre la discussion en procédant page par page.

1. Rapport de gestion

Aucune question.

2. Comptes

- Page 8 – **357 Sur la Fontaine** – 357.3185 Honoraires et frais d'expertise

Mme Marianne CHESAUX demande le détail de cette expertise

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que c'est la Commune qui a payé ces frais d'expertise. Toutefois, ces frais ont été inclus dans le prix de vente qui a donc été augmenté.

- Page 8 – **359 Bâtiments divers** – 359.3161.1 Loyers Epicerie

M. Nicolas GYGER demande ce qu'il en est avec cette épicerie. En effet, il y a un sentiment d'insatisfaction générale de la population. Une convention a-t-elle été signée et avec quelles conditions ?

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que pour l'instant aucun loyer n'a été versé. La Convention n'a pas été signée. La Municipalité cherche une formule élégante et acceptable pour tous.

3. Bilans comparés

Aucune question.

4. Annexes

Aucune question.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 05/2015

- vu le préavis municipal N° 05/2015 du 03 mars 2015 concernant le rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2014,
- entendu le rapport de la Commission de Gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'adopter, à l'unanimité,** le rapport de la Municipalité sur la gestion 2014
- **d'adopter, à l'unanimité,** les comptes 2014 arrêtés au 31 décembre 2014 tels que présentés,
- **d'en donner décharge** à la Municipalité.

6. Préavis municipal N° 07/2015 : Aménagement d'un local de voirie à Morcles

M. Mario DA SILVA, Municipal, informe que l'état du local de voirie était très vétuste et proche du délabrement. La Municipalité a opté pour la démolition de ce local de manière à revoir globalement l'aménagement de la parcelle en créant des places de parc officielles.

- Mme Marianne CHESAUX demande si les places de parc seront délimitées par des lignes blanches ou est-ce que cela sera surveillé ?

Mme Sonia RIHS, Municipale, répond que les places de parc seront réglementaires mais la Municipalité n'a pas prévu de contrôle. Elle espère que les habitants et les gens de passage respecteront ce lieu.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, pense que la Municipalité ne pourra pas faire grand-chose. On ne va pas mettre des parcomètres. Ce sera le comportement des gens qui va faire la différence.

- M. Alexander BARAN trouve la solution très bonne et c'est une réussite. Il tient à remercier la Municipalité pour cette réalisation.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la votation du préavis.

Vote du préavis municipal N° 07/2015

- vu le préavis municipal N° 07/2015 du 30 avril 2015 concernant l'aménagement d'un local de voirie à Morcles
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Lavey-Morcles décide

- **d'autoriser, à l'unanimité,** la Municipalité à réaliser les travaux d'aménagement d'un nouveau local de voirie à Morcles et d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 69'720.--.

7. Election du Président –e du Conseil pour l'année 2015 -2016

M. Johnny CHESAUX, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Pierrick ANSERMET

Bulletins délivrés	: 23
Bulletins rentrés	: 23
Bulletins blancs	: 5
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 18

M. Pierrick ANSERMET **est élu par 18 voix** et chaleureusement applaudi.

8. Election du premier Vice-Président –e

M. Nicolas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente M. Alexander BARAN

Bulletins délivrés	: 23
Bulletins rentrés	: 23
Bulletins blancs	: 6
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 17

M. Alexander BARAN **est élu par 17 voix** et chaleureusement applaudi.

9. Election du deuxième Vice-Président –e

M. Serge BOCHATAY, au nom du GDLM, Groupe démocratique de Lavey-Morcles, présente M. Claude ROUGE

Bulletins délivrés	: 23
Bulletins rentrés	: 23
Bulletins blancs	: 3
Bulletin nul	: 0
Bulletins valables	: 20

M. Claude ROUGE **est élu par 20 voix** et chaleureusement applaudi.

10. Election de deux Scrutateurs

- M. Nicolas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente Mme Thérèse DEFAGO
- M. Serge BOCHATAY, au nom du GDLM, Groupe Démocratique de Lavey-Morcles, présente Mme Josiane FAZZALARI

L'élection a lieu à mains levées et Mmes Thérèse DEFAGO et Josiane FAZZALARI sont élues à l'**unanimité**.

11. Election de deux Scrutateurs suppléants

- M. Nicolas GYGER, au nom de la RR, Relève Rocanne, présente M. Antonio ROMANO
- M. Johnny CHESAUX, au nom du PLR, les Libéraux-Radicaux de Lavey-Morcles, présente M. Marc-Antoine LOUTAN

L'élection a lieu à mains levées et MM. Antonio ROMANO et Marc-Antoine LOUTAN sont élus à l'**unanimité**.

12. Communications de la Municipalité

- Page 3 – 3 février – Elimination des micropolluants dans la STEP, adoption par le Conseil fédéral

M. Serge BOCHATAY demande si la taxe de Fr. 9.-- par habitant est unique pour une année ou pas ?

M. Mario DA SILVA répond qu'il faudra continuer à verser cette taxe.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, nous apporte des communications complémentaires :

Plan général d'affectation – Organisation de nos zones –

Mme DE QUATTRO vient de publier dans la presse que dans notre canton, 75% des communes, dont Lavey, auraient trop de zones à bâtir. La Municipalité n'a pas le sentiment que, pour notre Commune, nous ayons trop de zones à bâtir. La décision a donc été prise de lancer un appel d'offres afin de trouver un bureau d'ingénieur qui sera chargé d'étudier de façon très concrète la situation de notre Commune en vue de l'établissement du plan général d'affectation.

Amendes :

De nouvelles places de parc ont été marquées. Une personne a été engagée par la Commune pour amender les propriétaires de voitures mal parkées. 24 amendes pour Fr. 1'240.--. Aujourd'hui, nous sommes très contents du résultat car actuellement les personnes se parquent beaucoup mieux.

Les Bains de Lavey :

La Municipalité est en négociation avec Les Bains de Lavey pour les intégrer dans le réseau d'eau communal comme le prévoit la loi. Pour l'instant le 80% de leur eau provient des captages qu'ils louent à l'Etat.

Géothermie profonde :

Changement de gouvernance du dossier. Un délai de 4 mois pour réexaminer la viabilité du projet, seulement avec la production d'électricité : rentabilité, autorisations, sismologie et forage.

Fin de l'été, début de l'automne, une décision va être prise, arrêt ou aller de l'avant.

M. Mario DA SILVA, Municipal, informe que les travaux de réfection des routes de Toveyres et du Cimetière sont terminés. Le coût financier est inférieur à celui du préavis.

13. Postulat de M. Nicolas GYGER

Le Président, M. André BACH, passe la parole à M. Nicolas GYGER.

M. Nicolas GYGER informe qu'il est membre du comité de la FEDEVACO (Fédération Vaudoise de Coopération), et pense qu'une aide à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement ne devrait pas être seulement le devoir de la Confédération et des cantons mais également des communes. C'est la raison de son postulat afin que la Commune de Lavey contribue également par une aide de Fr. 2.-- par habitant. Cela semble tout-à-fait possible étant donné la bonne santé financière de notre Commune. Il est difficile à une commune de s'engager dans la solidarité internationale, de déterminer la qualité des projets et d'en assurer un bon suivi. C'est la raison pour laquelle il souhaite que notre Commune collabore prioritairement avec une organisation reconnue de coopération au développement, soit pour le canton de Vaud, la FEDEVACO qui regroupe une quarantaine d'associations.

Le Président remercie M. GYGER et passe la parole à la Municipalité.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, rappelle tout d'abord les compétences principales du Conseil communal : contrôle de la gestion – budget et comptes – dépenses extrabudgétaires – arrêté d'imposition – adoption des règlements – acquisition et vente d'immeubles – constitution de sociétés – emprunts – autorisation de plaider – statut des fonctionnaires communaux et base de leur rémunération – fixation des indemnités du syndic, des membres de la Municipalité, des membres du Conseil, du Président et du secrétaire du Conseil et le cas échéant, de l'huissier – adoption de conventions portant ententes intercommunales, adoption des statuts d'associations de communes, dissolution des associations de communes, des fédérations de communes et des agglomérations – adoption des plans directeurs régionaux et communaux – adoption des plans d'affectations communaux et les décisions sur les oppositions formées dans ce cadre plus quelques-unes moins fréquentes ou plus accessoires.

Position sur le fond :

Les demandes de subvention reçues tout au long de l'année sont nombreuses et variées et impliquent forcément des choix. La bonne santé financière de la commune, passagère au demeurant, ne nous incite pas « d'ouvrir les robinets ».

M. Yvan PONNAZ explique la ligne générale de la Municipalité en matière d'aide et de dons divers, chaque demande étant traitée pour elle-même. Il donne une liste des bénéficiaires et constate que les demandes pour des causes internationales n'ont que peu d'écho, la Municipalité jugeant trop ténu le lien avec la population de Lavey-Morcles.

M. Gyger avait déjà fait une première demande en direct à la Municipalité qui n'avait pas souhaité changer de ligne de conduite et avait communiqué un refus à M. Gyger.

Sur la forme :

M. Yvan PONNAZ, Syndic, constate que le texte remis s'apparente plus à une injonction qu'à un postulat, lequel est censé inviter la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition et de dresser un rapport. Dans le cas présent, il n'y a rien à étudier puisque le montant est donné et que le bénéficiaire est très ciblé.

Il ne s'agit donc pas d'un postulat mais d'un vœu.

Au final, M. Yvan PONNAZ, Syndic, propose aux conseillères et conseillers de rejeter cette proposition car elle est de nature à troubler les prérogatives respectives du législatif et de l'exécutif, le tout pour servir une cause qui, bien que louable, n'en demeure pas moins personnelle.

Bien entendu, si malgré cela le sujet est mis au vote et qu'une majorité du Conseil communal soutient la démarche de M. Gyger, la Municipalité prendra acte de bonne grâce et adaptera le budget 2016 et les suivants en conséquence.

Le Président, M. André BACH, remercie M. Yvan PONNAZ, Syndic et ouvre la discussion.

- Mme Marianne CHESAUX trouve, et c'est son avis personnel, qu'il est dommage de ne pas accepter de verser Fr. 2.-- par habitant qui est une somme minime en comparaison de tout ce que nous avons la chance d'avoir.
- M. Pierrick ANSERMET demande l'entrée en matière du postulat
- M. Nicolas GYGER fait partie de la FEDEVACO depuis de très nombreuses années et cela à titre bénévole. Ce postulat est présenté au Conseil communal afin de provoquer la discussion car cette aide annuelle de Fr. 2'000.-- lui semble tout à fait possible.

La parole n'étant plus demandée, le Président, M. André BACH, demande à M. Nicolas GYGER s'il maintient son postulat.

M. Nicolas GYGER répond qu'il maintient son postulat.

Le Président, M. André Bach, passe au vote :

Il demande aux conseillères et conseillers s'ils sont d'accord d'entrer en matière sur ce postulat ?

Résultat du vote : 9 oui – 12 non et 2 abstentions.

Le postulat de M. Nicolas GYGER est donc rejeté.

14. Propositions individuelles

Aucune proposition.

15. Divers

- M. Antonio ROMANO demande si, lors du Rallye du Chablais, les habitants de la Commune ne pourrait pas obtenir une autorisation de circuler, car il a été empêché de rentrer chez lui.

M. Yvan PONNAZ, Syndic, répond que de manière générale le village est ouvert. Peut-être qu'à un certain moment les routes sont fermées pour raison de sécurité. La Municipalité en prend note et va regarder la chose.

Le Président, M. André BACH, remercie chacune et chacun pour tout le travail effectué. Un grand merci aussi à la Municipalité, à la secrétaire et à la huissière et souhaite à tous de bonnes vacances

16. Contre-appel

La secrétaire procède au contre-appel.

Le Président clôt la séance à 20 h 45

Adopté en séance ordinaire du 11 septembre 2015

Le Président :

La Secrétaire :

Pierrick Ansermet

Monique Balet